



**Monsieur le Secrétaire Général  
APCA**

Paris, le 17 octobre 2021

Objet : Salaire, Valeur du point et classification

Monsieur le Secrétaire Général,

L'inflation est repartie à la hausse en 2021. Elle est de 2,2 % sur un an, en septembre 2021. Cette inflation vient aggraver les difficultés de pouvoir d'achat des salariés des Chambres d'Agriculture, causées notamment par 8 années de gel de la valeur du point. Il est urgent d'augmenter la valeur du point.

Par ailleurs, le SMIC vient d'augmenter de 2,2 % et atteint 1589,47 €. Trois indices de base sont en-dessous du SMIC, de manière très importante (de – 37,32 € à – 112,73 €).

La classification n'a jamais fait l'objet de discussions depuis sa mise en place en 2006 alors qu'il existe une obligation de négocier sur le sujet tous les 5 ans.

La grille des minima est devenu au fil des ans complètement incohérente. Les salaires du réseau sont de plus en plus proches du SMIC qui est la rémunération pour des emplois non qualifiés.

La grille prévoit pour un emploi de secrétaire (indice 240) un salaire inférieur au SMIC de plus de 81 € alors qu'en 2006, ce salaire était de 97 € au-dessus du SMIC. De même, un emploi de contrôleur laitier ou de performance (indice 247) a un salaire inférieur au SMIC de plus de 37 €. En 2006, ce même emploi était 156 € au-dessus du SMIC.

Et en ce qui concerne les conseillers, ils étaient quasiment à 1,5 SMIC en 2006 et aujourd'hui, ils sont à peine au-dessus de 1,25 SMIC.

Il est urgent de revoir la classification, de recréer des écarts avec le SMIC et d'établir une grille aérée, avec écarts hiérarchiques pertinents.

Enfin, la troisième problématique est le niveau structurellement bas des rémunérations dans le réseau. C'est la conséquence du gel et d'augmentations insuffisantes de la valeur du point ainsi que d'une politique salariale répressive. Ainsi, des salariés qualifiés et compétents sont payés 1250 € net pour une assistante débutante et 1508 € net pour un conseiller, ingénieur de formation.

Il est également urgent d'augmenter le niveau des salaires.

Depuis plusieurs années, la FGA-CFDT alerte et demande l'augmentation de la valeur du point, une revalorisation des salaires et une révision de la grille d'indices. Nous avons également proposé un accord de rattrapage de la valeur du point.

Nous constatons, cependant, que côté employeurs, il n'y a pas de prise de conscience et la moindre volonté d'agir, alors que pourtant, beaucoup reconnaissent devoir recruter bien au-dessus de la grille pour être en phase avec les réalités du marché du travail. Cette pratique pose problème dans les équipes, avec des nouveaux embauchés gagnant autant et même plus que des salariés avec de l'ancienneté.

Devant l'urgence de la situation, la FGA-CFDT demande, dès la réunion de la CNCP du 3 novembre, l'ouverture de négociations sur la valeur du point, la révision de la classification et le niveau des salaires.

Dans l'attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, nos salutations distinguées.

**Annabel FOURY**  
**Secrétaire Nationale**

